

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 4 février 2020 portant ouverture au titre de l'année 2020 d'un examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et fixant la date et le lieu des épreuves

NOR : TRED1936555A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 4 février 2020, est autorisée, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Peuvent être autorisés à se présenter à l'examen professionnel en vue de l'accession au grade d'ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat les géomètres ou les géomètres principaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière justifiant, au 1^{er} janvier de l'année des épreuves, de neuf années de services effectifs dans ces grades.

Les inscriptions seront ouvertes du 6 avril au 6 mai 2020 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN :

<http://www.ign.fr/institut/recrutements/concours>.

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier à l'adresse figurant ci-dessous : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex.

Pour tous renseignements, les candidates et candidats peuvent s'adresser à l'Institut national de l'information géographique et forestière, DRH, service recrutement-emploi-formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-72-54, courriel sref@ign.fr).

Le nombre de places offertes est fixé à 2.

Les dates et le lieu des épreuves de l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

– dates des épreuves écrites et orales : les 22 et 23 septembre 2020.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) située 6 et 8, avenue Blaise-Pascal, cité Descartes, 77455 Marne-la-Vallée.